



**SEAPFA**  
Syndicat d'Équipement et  
d'Aménagement des Pays  
de France et de l'Aulnoye

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019**

*Présenté en application de l'article L.5211-39  
du code général des collectivités territoriales*

Le rapport qui vous est présenté retrace l'activité du SEAPFA au titre de l'année 2019, en lien avec le compte administratif qui vous a été présenté le 23 juillet 2020. Le SEAPFA est un syndicat mixte fermé créé en 1971 et transformé en syndicat à la carte par arrêté préfectoral en 1992.

Il regroupe les communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte et l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol. Ses locaux sont situés dans ceux de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol. Les coûts et les personnels sont mutualisés moyennant des conventions financières et de mise à disposition.

En 2019, la mutualisation du personnel entre le SEAPFA et le territoire Paris Terres d'Envol s'est majoritairement exercée en faveur du SEAPFA afin de garantir son bon fonctionnement, une diminution importante de ses effectifs s'étant opérée courant 2017 et 2018, avec une mise à disposition de 5,1 équivalent temps plein (ETP) sur les services de la direction générale, les finances, la communication, les moyens généraux, DSI, ressources humaines, juridique, marchés publics, mobilité et stationnement, bâtiments, parc automobile, réseaux de chaleur, gestion planning PSA.

## 1. VIE INSTITUTIONNELLE

En 2019, les élus membres du SEAPFA se sont réunis cinq fois, 44 délibérations ont été rédigées.

Pour faire suite au travail engagé afin de répondre aux exigences formulées par la chambre régionale des comptes, une mise à jour des statuts du SEAPFA était nécessaire et a fait l'objet de deux délibérations courant 2019 lors du comité syndical du 13 février et du 18 novembre, afin de les modifier ou de les supprimer.

Il a donc été question dans un premier temps de supprimer les compétences anciennement dévolues au SEAPFA et qui ont été reprises par le territoire soit par obligation avec la création de l'EPT Paris Terres d'Envol en janvier 2016, soit par la volonté de reprendre la compétence pour l'étendre aux huit communes formant le territoire. Ainsi sont transférées :

- L'organisation de l'Intégrathlon dans le cadre de la compétence « Actions d'intérêt intercommunal en faveur des handicapés adultes et enfants », exercée pour les communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, exercée pour la commune du Blanc-Mesnil et l'ex-communauté d'agglomération Terres de France (CATF), relevant désormais des compétences obligatoires des EPT, conformément à l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales.

- La construction, aménagement des réseaux de chaleur et de froid,

- Le parc de stationnement du pôle d'échanges du Vert Galant.

Par ailleurs, il y avait également un intérêt à supprimer des statuts du syndicat les compétences ne donnant plus lieu à un exercice effectif depuis plusieurs années ; que ce soit sur le plan budgétaire, humain ou matériel, tels que « études d'urbanisme ou d'équipements d'intérêt intercommunal sur tout ou partie du territoire intercommunal », la « création d'infrastructures routières, de l'assainissement et d'espaces verts de la zone d'activités internationales Tremblay/Villepinte », la « Gestion du transport des élèves se rendant à l'école de rugby » et les « Travaux consécutifs à une évacuation résultant d'une occupation illicite de terrains communaux ».

Il appartenait également de prendre en compte et de modifier en conséquence les statuts du SEAPFA, concernant la restitution en 2018 de la compétence « cimetière intercommunal de Tremblay-en-France : création et gestion » aux communes de l'ex CATF (Sevran, Villepinte et

Tremblay-en-France) qui ont, par la suite, de nouveau délibéré en conseil municipal afin d'adhérer en propre au SEAPFA au titre de cette compétence.

Ces délibérations ont fait l'objet d'une transmission au préfet de Seine-Saint-Denis, fin 2019, pour la rédaction d'un nouvel arrêté.

## 2. FINANCES

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes reçu en fin d'exercice 2018 a demandé que les réalisations du budget principal soient réparties par compétence déléguée par chacune des communes. Ce travail a été mis en place avec les éléments disponibles permettant de distinguer les différentes compétences dès le budget 2019.

L'année 2019 prend en compte pleinement ce travail même s'il reste des difficultés quant aux excédents des exercices antérieurs que l'on ne peut pas répartir. La dette du budget principal est cependant globalement composée de 8.9 M€ de capital restant dû dont 1.1 M€ portent sur des emprunts structurés à barrière avec un risque Gissler 1B et un risque 1E pour 3,4 M€ dont la répartition par compétence donne ce schéma.

Il faut noter qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2019, et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 les emprunts relatifs à la gare du Vert Galant sont transférés à l'EPT dans le cadre du transfert de compétence.

### Dépenses de fonctionnement (par compétence)

<i>Compétences</i>	<i>CA 2019</i>
Administration générale	867 065.48
Centre équestre	763 457.69
Espace PSA	654 855.96
Aire de stationnement des gens du voyage	433 457.94
Cimetière	401 486.84
Parc de stationnement Sevran Beaudottes	356 305.10
Actions intercommunales en faveur du handicap	174 248.54
Parc de stationnement de la gare du vert galant	102 020.29
Travaux et équipement d'intérêt intercommunal	86 800.32
Soutien à des actions d'insertion	48 000,00
Liaison douces et passerelle en franchissement de l'A104	31 737.25
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 919 435.41</b>

Les dépenses d'investissement pour leur part, ont été réalisées à 85,39 %. Vous trouverez leur répartition dans le tableau ci-dessous.

**Dépenses d'investissement (par compétence)**

<i>Compétences</i>	<i>CA 2019</i>
Administration générale	769 823.52
Actions intercommunales en faveur du handicap	416 992.11
Parc de stationnement de la gare du vert galant	399 430.31
Cimetière	352 837.10
Aire de stationnement des gens du voyage	206 172.40
Centre équestre	141 685.16
Travaux et équipement d'intérêt intercommunal	134 345.39
Liaison douces et passerelle en franchissement de l'A104	76 500.00
Espace PSA	19 709.28
Parc de stationnement Sevrans Beaudottes	2 148.00
Crématorium	1 382.48
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 521 025.75</b>

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des participations des communes, des loyers des bâtiments loués aux structures accueillant des personnes handicapées, des régies transport et aire de stationnement des gens du voyage.

**Recettes de fonctionnement (par compétence)**

<i>Compétences</i>	<i>CA 2019</i>
Administration générale	1 550 344.82
Centre équestre	895 482.00
Cimetière	789 354.49
Parc de stationnement de la gare du vert galant	715 121.63
Aire de stationnement des gens du voyage	655 602.30
Actions intercommunales en faveur du handicap	541 717.84
Espace PSA	460 098.67
Parc de stationnement Sevrans Beaudottes	340 922.21
Travaux et équipement d'intérêt intercommunal	330 746.65
Liaison douces et passerelle en franchissement de l'A104	117 703.39
Soutien à des actions d'insertion	48 000,00
Crématorium	-16 133.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 428 961.00</b>

**3. ACTIONS EN FAVEUR DU HANDICAP**

Les communes d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte sont adhérentes au SEAPFA au titre de la compétence « actions d'intérêt intercommunal en faveur des

handicapés adultes et enfants : aménagement et entretien des équipements intercommunaux, gestion des classes spécialisées et transport scolaire ».

L'APFA a été fondée en 1974 dans la perspective de gérer des établissements médico-sociaux dont la mission repose sur la volonté d'accueillir des personnes en situation de handicap mental dans des conditions visant à améliorer leur adaptation professionnelle et sociale. Le SEAPFA est membre de son conseil d'administration et propriétaire des lieux exploités par l'APFA.

Il s'agit de deux établissements d'Aide et de Service par le travail (ESAT) :

- L'un situé au Blanc-Mesnil avec une capacité d'accueil de 110 travailleurs handicapés qui regroupe 4 ateliers de conditionnement, un atelier entretien des locaux, un atelier de trois équipes « Espaces Verts » et un atelier « cuisine ».

- L'autre situé à Villepinte qui accueille 130 travailleurs handicapés. Il regroupe deux ateliers de conditionnement, un atelier de reprographie, un atelier blanchisserie, un atelier entretien des locaux, un atelier de deux équipes « Espaces Verts » et un atelier cuisine. Un foyer qui accueille 17 usagers en studio individuel. Une section d'adaptation spécialisée, qui accueille 26 usagers qui n'ont pas encore les capacités à intégrer une structure de travail. Il s'agit d'une passerelle vers l'ESAT.

Mais également d'un foyer situé à Sevrans qui accueille 45 usagers en chambre ou en studios individuels.

Ces nombreux bâtiments nécessitent un entretien régulier. Aussi, il a été envisagé de céder certains d'entre eux à l'APFA. Une étude en ce sens a donc été entreprise courant 2019 avec une demande d'avis des domaines pour en déterminer la valeur.

L'Institut Médicalisé pour Enfants situé à Blanc-Mesnil a également nécessité des travaux d'entretien courants.

Les écoles Nonneville et Joliot Curie bénéficient de la maintenance du copieur mis à disposition par le SEAPFA, de l'achat de fournitures scolaires spécialisées et des transports scolaires pour les sorties pédagogiques.

#### **4. LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL ET LE CREMATORIUM**

L'extension de la Division 19 (Division de confession Musulmane) était dépourvue de haies, une première tranche de plantations a été effectuée en 2019, le complément est provisionné pour l'année 2020. De plus, afin de répondre aux obligations légales (Art R2223-2 du CGCT), un portail a été posé dans la Division 19, clôturant ainsi l'enceinte du cimetière.

Un nouvel ossuaire a par ailleurs été construit dans la Division 23. D'une dimension de 10 m<sup>3</sup> il peut contenir jusqu'à 100 reliquaires, ce qui correspond au nombre de reprises administratives qui seront effectuées en 2020. Il sera nécessaire d'en construire un nouveau pour chaque vague de reprises administratives, les emplacements sont disponibles à la suite du nouvel ossuaire pour leur future construction.

Après une année révolue d'activité du Crématorium Intercommunal de Tremblay-en-France et une activité sans cesse en augmentation, nous assistons à une hausse importante des demandes de dispersion : de 15 dispersions en 2017, nous passons à 52 dispersions en 2018, puis 60 en 2019.

Un nouvel espace de dispersion des cendres a été créé dans la division 24 au mois de juillet 2019. Cet espace équipé d'une fontaine d'une capacité estimée de 700 dispersions permet de procéder à la

dispersion des cendres du défunt dans des meilleures conditions en évitant ainsi toute saturation du site. Après une forte augmentation des dispersions en 2018 (+246%) due à la mise en fonction du crématorium de Tremblay-en-France, nous constatons en 2019 une évolution plus homogène mais toujours constante (+15%).



*Le jardin du souvenir, DR*

Le SEAPFA a confié à la société ATRIUM, la construction et la gestion du crématorium intercommunal de Tremblay-en-France par contrat signé en 2012 pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service en juillet 2017. Un rapport d'activité 2019 doit donc faire l'objet d'un passage en comité syndical, puis notifié aux communes membres.

## **5. LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Afin d'assurer la continuité de ces prestations dans l'attente de l'analyse des offres reçues faisant suite à la consultation lancée fin 2018, un avenant est signé avec la société DM SERVICES afin de proroger le marché jusqu'à la fin du mois de mars 2019.

Le marché de gestion et d'entretien des aires des gens du voyage du Blanc-Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois, est attribué à la société VESTA pour une durée d'une année à compter du mois d'avril 2019.

L'aire d'Aulnay-sous-Bois reçoit des familles avec enfants en âge scolaire, 74 personnes ont été accueillies en 2019, 26 hommes, 24 femmes et 24 enfants. Son taux d'occupation est de 82 % environ.

Sur l'aire de Blanc-Mesnil 49 personnes ont été accueillies en 2019, 17 hommes, 21 femmes et 11 enfants. Son taux d'occupation est de 92% environ.

L'aire provisoire de Tremblay-en-France dispose de 24 places occupées par des familles avec enfants scolarisés.

## 6. LE CENTRE EQUESTRE DU CHATEAU BLEU

Le centre équestre fonctionne en année scolaire et en séances de 2 heures qui a permis de faire bénéficier aux enfants des cinq villes du SEAPFA de 684 heures d'équitation en 2018/2019. Ces heures sont réparties par ville au sein du syndicat puis par école par les circonscriptions pédagogiques.

Les cavaliers habitant une commune du SEAPFA bénéficient de tarifs préférentiels, ainsi que les institutions gérant des personnes handicapées sur le territoire du SEAPFA.

Les 684 heures ont été réparties de la manière suivante en 2018-2019 :

- Aulnay-sous-Bois : 220 heures (110 séances),
- Le Blanc-Mesnil 144 heures (72 séances),
- Sevrans 132 heures (66 séances),
- Tremblay-en-France 92 heures (46 séances),
- Villepinte 96 heures (48 séances).

72 élèves sont accueillis par matinée, représentant deux classes, pour un cycle de six séances par élève.

Un marché visant à assurer notamment le transport des élèves des écoles au centre équestre a été attribué à la société STEPIEN le 4 septembre 2019 pour une durée de 12 mois.

## 7. L'ESPACE PIERRE PEUGEOT



*Espace Pierre Peugeot, ©Fabrice laconnelli*

Le bail commercial pour la location de l'ensemble immobilier sis boulevard André Citroën à Aulnay-sous-Bois dénommé « Espace Pierre Peugeot » établi entre le SEAPFA et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) a été signé le 19 octobre 2019.

Le gymnase est mis à disposition des établissements scolaires des communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte. Le planning est géré par le SEAPFA sur la base des informations transmises par les directeurs des sports des communes.

La gestion de la salle polyvalente où se tient le conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, est quant à elle, assurée par un partenaire extérieur avec lequel un bail de sous-location est en cours de signature.

Une convention d'occupation précaire est en cours de rédaction pour la location de la piste de karting extérieure, son bâtiment de contrôle et la zone de stationnement accompagnée d'un bail de sous-location pour une salle et un atelier situé dans le complexe.

Les trois autres salles font, quant à elles l'objet de conventions de mise à disposition précaire avec deux salles pour l'association sportive et une salle pour la commune de Villepinte.

En décembre 2019, il a été procédé à l'installation de deux ballons électriques dans l'attente des travaux de remise en état de la chaufferie, qui devraient débuter début 2020.

## **8. LES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

Les trois puits répartis sur les communes de Tremblay-en-France, Le Blanc-Mesnil et Sevrans sont gérés en délégation de service public. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (SERMET) contrôle ces DSP et rédige également les rapports d'activités de ces derniers. Les rapports d'activités des délégataires ont donc été présentés au comité syndical du 12 décembre 2019 pour l'année 2018 puis notifiés aux communes concernées.

Concernant le réseau de chaleur du Blanc-Mesnil, une convention a été approuvée par le comité syndical du 11 avril 2019 visant à l'octroi d'une subvention de la région Ile-de-France pour l'opération d'extension du réseau de chaleur à raison de 5 700 ml permettant d'alimenter 2200 équivalents logements, pour un montant maximum de subvention de 968 400 € sur 5 750 380 € de travaux.

Concernant le réseau de chaleur de Sevrans Rougemont-Perrin, un avenant n°4 à la DSP établie avec SEBIO a été approuvé par le conseil syndical du 13 février 2019 permettant d'étendre le périmètre à l'hôpital René Muret dans le cadre de son raccordement mais aussi à la nouvelle opération d'urbanisme entre la rue Chaplin et la rue d'Aulnay ; de raccorder et d'exporter de la chaleur au campus L'Oréal d'Aulnay-sous-Bois composé de 18 bâtiments principalement situés en dehors du périmètre de la délégation, à proximité du quartier Chanteloup ; d'ajuster la formule de révision R1 bois mais aussi de permettre la mise à jour des données cartographiques et la transmission des plans des ouvrages actualisés.

La commune de Sevrans et le SEAPFA ont tenu à raccorder l'ensemble de la nouvelle zone en urbanisation située entre la rue Chaplin et la rue du Préfet Chaleil, situé à l'intérieur du périmètre de la DSP tel que défini à l'avenant n°4. Le comité syndical du 9 juillet 2019 a donc validé le raccordement du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), seule réalisation actée et dont la livraison est prévue mi-2019.

Par ailleurs, le 12 décembre 2019, le comité syndical a approuvé la signature de conventions de servitude de passage des réseaux de chaleur sous les emprises du syndicat des copropriétaires ZAC Chanteloup (Bâtiment C et D), de L'Oréal et de la commune d'Aulnay-sous-Bois dans le cadre de travaux permettant le passage du réseau de chauffage urbain.

En novembre 2017, l'EPT Paris Terres d'Envol a confirmé son souhait d'exercer la compétence « réseaux de chaleur et de froid ». C'est donc dans ce cadre, qu'elle a délibéré le 24 juin 2019 pour demander au SEAPFA la reprise de cette compétence afin de l'inscrire dans la continuité de l'exercice des compétences qu'il exerce en matière d'environnement. En parallèle, la commune du Blanc-Mesnil a délibéré le 4 juillet 2019 pour demander au SEAPFA la reprise de la compétence afin de la



transférer à Paris Terres d’Envol. Le 9 juillet 2019, le comité syndical a donc, dans la continuité, approuvé cette reprise de compétence par les deux collectivités ayant adhééré au titre de cette compétence, l’EPT Paris Terres d’Envol et la commune du Blanc-Mesnil.

## **9. PATRIMOINE**

Un échange foncier, à l’euro symbolique, de parcelles entre la commune de Tremblay-en-France et le SEAPFA a été approuvé lors du comité syndical du 13 février 2019 afin de pouvoir sécuriser les installations géothermales situées allée de la Source, tant au niveau de la chaufferie 3 (CH3), située à l’angle avec l’avenue Gilbert Berger, qu’à l’entrée du puits géothermal, par la pose de clôture.

Une cession, à l’euro symbolique, de parcelles à la commune de Tremblay-en-France a été approuvée lors du comité syndical du 9 juillet 2019, visant à régulariser l’assiette foncière du cimetière intercommunal, situé au Vieux Pays et ce, en perspective de projets de développement, comme le crématorium.

	2017	2018	2019	EVOLUTION	
				2018/2017	2019/2018
Produits des services	1 185 713,94	201 055,74	432 861,57	-83,04%	+ 115,29%
Impôts et Taxes	1 350 092,00	1 253 485,00	1 176 989,00	-7,16%	-6,10%
Dotations, Subventions et Participations	3 531 588,96	3 270 490,53	2 519 475,10	-7,39%	-22,96%
<b>Produits de gestion courante (A)</b>	<b>6 067 394,90</b>	<b>4 725 031,27</b>	<b>4 129 325,67</b>	<b>-22,12%</b>	<b>-12,61%</b>
Achats	265 230,10	176 067,66	237 266,40	-33,62%	+ 34,76%
Autres Achats externes	3 586 407,08	2 407 043,13	2 326 737,20	-32,88%	-3,34%
Charges nettes de personnel	1 757 201,37	759 394,66	652 023,01	-56,78%	-14,14%
Autres charges de gestion courante	247 644,50	278 854,47	114 969,05	+ 12,60%	-58,77%
Charges exceptionnelles	518 595,28	3 684,00	1 343,02	-99,29%	-63,54%
Autres charges (except.) de gestion courante	36 528,70	0,00	144 577,41	-	-
Dotations à caractère de charges d'exploitation	927 044,76	33 192,56	136 091,93	-96,42%	+ 310,01%
<b>Charges de gestion (B)</b>	<b>7 338 651,79</b>	<b>3 658 236,48</b>	<b>3 613 008,02</b>	<b>-50,15%</b>	<b>-1,24%</b>
Produits de gestion courante	148 795,50	141 000,00	1,71	-5,24%	-100,00%
Autres produits de gestion courante	868 801,81	881 091,83	895 055,07	+ 1,41%	+ 1,58%
Produits exceptionnels	1 870,72	0,00	244 142,43	-	-
Reprises sur provisions	1 500 000,00	0,00	0,00	-	-
<b>Recettes de gestion (C)</b>	<b>2 519 468,03</b>	<b>1 022 091,83</b>	<b>1 139 199,21</b>	<b>-59,43%</b>	<b>+ 11,46%</b>
<b>EXCEDENT BRUT DE GESTION (D)</b> <b>(A+C)-B</b>	<b>1 248 211,14</b>	<b>2 088 886,62</b>	<b>1 655 516,86</b>	<b>+ 67,35%</b>	<b>-20,75%</b>
Intérêts financiers (E)	505 257,54	451 376,39	293 392,39	-10,66%	-35,00%
Produits financiers (F)	0,00	1 376,30	1 176,54	-	-14,51%
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (G)</b> <b>D - E + F</b>	<b>742 953,60</b>	<b>1 638 886,53</b>	<b>1 363 301,01</b>	<b>+ 120,59%</b>	<b>-16,82%</b>
quote part subv Invest transférées cpte de résultat			13 624,00		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (J)</b> <b>Excédent de fonctionnement (H)</b>	<b>742 953,60</b> <b>207 140,83</b>	<b>1 638 886,53</b> <b>23 095,02</b>	<b>1 376 925,01</b> <b>1 132 600,58</b>	<b>+ 120,59%</b> <b>-88,85%</b>	<b>-15,98%</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b> <b>(J + H)</b>	<b>950 094,43</b>	<b>1 661 981,55</b>	<b>2 509 525,59</b>	<b>+ 74,93%</b>	<b>+ 51,00%</b>
<b>Remboursement du capital</b>	<b>1 443 138,92</b>	<b>1 261 514,86</b>	<b>1 231 524,53</b>	<b>-12,59%</b>	<b>-2,38%</b>